

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 mai 2020**

Le conseil municipal s'est réuni le **mercredi 27 mai 2020** à 19 heures sous la présidence de Monsieur JARRY Jean-Bernard, Maire.

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : 19 mai 2020

**PRESENTS** : JARRY Jean-Bernard, GUIBERT Xavier, PRELADE Isabelle, JULIEN Christophe, BAMBAGINI Martine, GENTY Guillaume, BAQUET Isabelle, MAURY André, DAUGE Christine, MILVILLE Gérard, FREULON Alexandra, FRANCOIS Henri, DEBROCHE Christine, ADNET Philippe, VEILLAT Agnès, FRANCOIS Vincent, MARTIN Francis, BARBOZA Marjorie, SANTORO Bruno, LALLEMENT Vincent

Madame Marjorie BARBOZA a été élu secrétaire de séance.

**1 – Installation du Conseil Municipal**

Monsieur JARRY Jean-Bernard, Maire donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur GUIBERT – Tête de liste «Agir ensemble pour Magnac-Laval» a recueilli 346 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

- ✓ GUIBERT Xavier
- ✓ PRELADE Isabelle
- ✓ JULIEN Christophe
- ✓ BAMBAGINI Martine
- ✓ GENTY Guillaume
- ✓ BAQUET Isabelle
- ✓ MAURY André
- ✓ DAUGE Christine
- ✓ MILVILLE Gérard
- ✓ FREULON Alexandra
- ✓ FRANCOIS Henri
- ✓ DEBROCHE Christine
- ✓ ADNET Philippe
- ✓ VEILLAT Agnès
- ✓ FRANCOIS Vincent

La liste conduite par Monsieur MARTIN – Tête de liste « MAGNAC-LAVAL – Dynamique Citoyenne» a recueilli 206 suffrages et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

- ✓ MARTIN Francis
- ✓ BARBOZA Marjorie
- ✓ SANTORO Bruno

La liste conduite par Monsieur LALLEMENT – Tête de liste « MAGNAC-LAVAL, UNE DYNAMIQUE RURALE» a recueilli 115 suffrages et a obtenu 1 siège.

Sont élus :

- ✓ LALLEMENT Vincent

Monsieur JARRY Jean-Bernard, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020

Conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur JARRY cède la présidence du Conseil municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur MILVILLE Gérard, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur MILVILLE Gérard prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur MILVILLE Gérard propose de désigner benjamine du Conseil municipal comme secrétaire.

Est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur MILVILLE dénombre dix-huit conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

## **2 – Election du Maire**

Monsieur MILVILLE Gérard, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales

L'article L2122-1 dispose que « il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal »

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres .... »

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur MILVILLE sollicite deux volontaires comme assesseurs. acceptent de constituer le bureau.

Monsieur MILVILLE demande alors s'il y a des candidats.

Il enregistre les candidatures de Monsieur Xavier GUIBERT et de Monsieur Vincent LALLEMENT et invite les conseillers municipaux à passer au vote

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin, les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Monsieur MILVILLE proclame les résultats :

- Nombres bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité requise : 9

Ont obtenu :

Monsieur Xavier GUIBERT : 15 voix

Monsieur Vincent LALLEMENT : 1 voix

Monsieur Francis MARTIN : 1 voix

Monsieur Xavier GUIBERT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Xavier GUIBERT prend la présidence et remercie l'assemblée.

### **3 – Délibération fixant le nombre des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints.

### **4 – Election des adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombres bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 3
- Suffrages exprimés : 16
- Majorité requise : 9

La liste présentée par Mr André MAURY a obtenu 16 voix.

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1<sup>er</sup> adjoint : André MAURY

2<sup>ème</sup> adjoint : Isabelle PRELADE

3<sup>ème</sup> adjoint : Christophe JULIEN

4<sup>ème</sup> adjoint : Martine BAMBAGINI

5<sup>ème</sup> adjoint : Guillaume GENTY

## **5 – Désignation des représentants de la commune au sein des Etablissements Publics de coopération intercommunale et autres organismes**

Conformément aux articles L 5211.8 – L52212-7 et L 5212-8 du CGCT, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués au sein des divers Syndicats auxquels la Commune adhère et désigne des représentants à divers organismes :

<b>Nom de l'Organisme</b>	<b>Délégués Titulaires</b>	<b>Délégués Suppléants</b>
Syndicat Energies Haute-Vienne	- André MAURY	- Gérard MILVILLE
SIDEPA	- Gérard MILVILLE - Guillaume GENTY	
AFPAR	- Isabelle BAQUET - Christine DAUGE	
LEPA Conseil d'Administration Conseil Intérieur Conseil D'Exploitation	- Xavier GUIBERT - Christophe JULIEN - Guillaume GENTY	- Marjorie BARBOZA - Vincent FRANCOIS

Séance levée à 20h11.

Le Maire,



Xavier GUIBERT